



Cyclone dean a la martinique

Par **plstico_old**, le **27/09/2007** à **01:45**

Bonjour,

Je construis une maison (non finie) à la Martinique.

Cyclone DEAN : l'arbre du voisin tombe sur mon chantier : 8000 € de dégât. Je n'ai pas d'assurance (maison non finie) et l'assurance du voisin ne veut pas prendre en compte les dégâts...

Merci de votre réponse.

pls@plsinfo.com